

## CHAPITRE XIV FORMATION DES RESPONSABLES

### A. PROGRAMME DE FORMATION DES RESPONSABLES

#### 1. Déclaration de mission

Au nom du Conseil d'Administration International, notre mission consiste à améliorer la qualité des responsables Lions.

#### 2. Buts

- a. Définir une stratégie et évaluer l'efficacité des résultats.
- b. Offrir les programmes à toutes les régions constitutionnelles
- c. S'assurer que les programmes s'adaptent aux différentes cultures
- d. Mettre au point des programmes les plus modernes sur le plan pédagogique et technologique
- e. Mettre au point des programmes solides du plus haut calibre

#### 3. Objectifs du programme

Les buts de notre mission se réaliseront des façons suivantes :

- a. Elargir et rendre plus efficaces les services humanitaires de l'association et renforcer les liens d'amitié dans l'association en rehaussant la qualité des responsables Lions au moyen de séances de formation systématiques et de haut calibre.
- b. Cultiver continuellement les qualités requises de chef de file, chez les officiels de district multiple, de district et de club en les invitant à participer aux ateliers de travail, séminaires et instituts qui se dérouleront en conformité avec les normes internationales d'excellence. Le but ultime est de permettre aux Lions d'apprendre et de vivre la signification de l'affiliation et d'être inspiré, afin de communiquer cette expérience aux autres.
- c. Obtenir le nombre maximum de participants à ces séances en les présentant de façons intéressantes et stimulantes.
- d. Former continuellement des Lions capables d'organiser, de promouvoir, concevoir et animer des programmes sur la formation des responsables et ses nombreux aspects.

- e. Offrir des conseils et un soutien continu dans les domaines de la formation des responsables et des Lions qui participent à la création des nouveaux clubs, au recrutement et à la sauvegarde des membres.
4. Règle générale
- a. Le programme de Formation des Responsables sera mené à bien en conformité avec le règlement établi par le Conseil d'Administration International.
  - b. Des programmes spécifiques de formation et le matériel seront proposés et mis au point par la Division de la Formation des Responsables, en collaboration avec la Commission de la Formation des Responsables.
  - c. Les dates, lieux et évaluations des programmes seront communiqués par la Commission de la Formation des Responsables au Conseil d'Administration International.
5. Règlement gouvernant le fonctionnement
- a. Remboursement des dépenses  

Le Lions Clubs International remboursera les participants, selon l'autorisation donnée pour chaque programme et conformément aux règles de l'apurement des comptes.
  - b. Langues officielles  

Toute la documentation sur la formation des responsables sera éditée dans les langues officielles de l'association. Les participants aux séances de formation suivront les cours dans une langue qu'ils comprennent.
6. Mandat
- a. Président de commission de district multiple chargé de la Formation des Responsables  

Le mandat du Président de commission de district multiple chargé de la Formation des Responsables durera trois ans, à condition que les fonctions définies sur la liste de responsabilités officielles soient remplies.
  - b. Président de commission de district simple chargé de la Formation des Responsables  

Le mandat du Président de commission de district simple chargé de la Formation des Responsables durera trois ans, à condition que les fonctions définies sur la liste de responsabilités officielles soient remplies.

- c. Président de commission de sous-district chargé de la Formation des Responsables

Le mandat du Président de commission de sous-district chargé de la Formation des Responsables durera trois ans, à condition qu'il continue de s'acquitter des fonctions décrites dans la liste des responsabilités qui lui sont confiées.

## B. ORIENTATION DES OFFICIELS DE CLUB

1. Les sous-districts et districts simples organiseront une école pour les officiels de club, chaque année avant le 1er juillet, conformément aux lignes de conduite et procédures établies par le Conseil d'Administration International.
2. Le Président de commission de District chargé de la formation des responsables devra soumettre un rapport au siège international en donnant les résultats de cette école de formation, dans les 30 jours qui la suivent.

## C. ORIENTATION, AU NIVEAU DU DISTRICT MULTIPLE, DES GOUVERNEURS DE DISTRICT

1. Les Districts Multiples, individuellement ou conjointement, organiseront une séance d'orientation, avant le séminaire international des Gouverneurs élus de District, pour les gouverneurs élus de district et/ou vice-gouverneurs de district, conformément aux lignes de conduite et procédures établies par le Conseil d'Administration International. Le président de commission de district multiple chargé de la formation des responsables doit coordonner le séminaire, en consultation avec le conseil des gouverneurs.
2. Dans ce but, l'association fournira à chaque district multiple un nombre suffisant d'exemplaires du manuel des gouverneurs de district, dans la langue officielle désirée. Un exemplaire du manuel sera envoyé à chaque président de commission de district multiple chargé de la formation des responsables.

## D. Séminaire international des Gouverneurs Elus de District

1. Le séminaire international des Gouverneurs Elus de District se tiendra avant la convention internationale.

Un séminaire d'une journée doit se tenir dans chaque région constitutionnelle, au moment du forum, sauf dans le cas de la région constitutionnelle 7, dont le séminaire aura lieu dans le cadre d'un autre programme.

2. Le plan du séminaire, y compris le choix de conférenciers et le budget, sera sujet à l'approbation du Conseil d'Administration International.

3. Le séminaire se déroulera dans les langues officielles de l'association. L'interprétation aux séances et la traduction des imprimés se fera selon le besoin.
4. La Division de la Formation des Responsables se chargera de développer le programme du séminaire international des Gouverneurs Elus de District, en consultation avec le président international élu et/ou une personne désignée par lui, afin que les gouverneurs élus se préparent pour leur gouvernement.
5. Le deuxième vice-président sélectionnera le Lion de son choix qui sera le président du séminaire pendant l'année durant laquelle il sera lui-même premier vice-président.
6. L'année précédente, avant de devenir président du séminaire, celui-ci occupera le poste de vice-président du séminaire.
7. L'association remboursera les dépenses des personnes suivantes chargées du Séminaire des Gouverneurs Elus de District : le président élu, le président et le vice-président du séminaire, suivant les règles établies de l'apurement des comptes, dans les situations suivantes :
  - a. Président élu :
    - i. Une inspection du site, une année à l'avance, où le séminaire du président élu doit se tenir : transport, logement, repas du président élu et de son conjoint.
  - b. Président du séminaire :
    - i. Une inspection du site du Séminaire des Gouverneurs Elus de District qui aura lieu pendant le mandat du président du séminaire : transport, logement, repas.
    - ii. Le séminaire proprement dit – logement, repas, transports
    - iii. Deux voyages au siège international pendant un maximum combiné de trois nuits et quatre jours
    - iv. Les voyages supplémentaires au site du séminaire ou au siège international nécessitent l'accord du président international.
  - c. Vice-président du séminaire :
    - i. Un voyage au siège international, devant durer au maximum deux nuits et trois jours.
    - ii. Le séminaire proprement dit – logement, repas, transports.
8. L'association remboursera les autres conférenciers dont les dépenses ne sont pas gouvernées par d'autres règles d'apurement des comptes, le prix de l'hôtel et des repas pendant neuf jours. Pour les voyages au Séminaire des Gouverneurs Elus de District et si la durée du vol aller retour dépasse dix heures, les voyageurs ont droit à une journée de repos en route vers leur destination ou au site du séminaire. Le prix d'une nuit à l'hôtel et des repas pendant la journée de repos sera remboursé. Une journée de repos ne sera pas autorisée pour le voyage de retour. Le remboursement du prix du billet d'avion du

membre de la faculté et de son conjoint sera basé sur le prix du billet d'avion le plus avantageux qui soit négocié et disponible en classe touriste.

#### E. SEMINAIRES PREVUS POUR LA CONVENTION INTERNATIONALE.

Les séminaires suivants, sur le leadership, peuvent avoir lieu pendant la convention internationale, pour les officiels de district et de club et les autres membres de Lions club. Le choix des modérateurs, conférenciers et/ou animateurs devra être approuvé par le Président International.

- Séminaire des officiels de club
- Séminaire des officiels de cabinet
- Séminaire des Vice-Gouverneurs de District
- Séminaire supplémentaire des Gouverneurs élus de District
- Séminaire des Présidents de Conseil
- Séminaire des Gouverneurs Sortants
- Séminaire sur les qualités de chef de file
- Autres thèmes recommandés par la Commission et la Division de la Formation des Responsables

#### F. SEANCE D'INFORMATION DES DIRECTEURS DE PREMIERE ANNEE

1. Le Président International tiendra une séance d'information préliminaire pour les directeurs de première année, tout de suite après la convention.
2. Une séance d'information générale pour les directeurs de première année se tiendra chaque année au siège international, juste avant ou après la réunion d'octobre et de novembre.

#### G. PROGRAMMES PERMANENTS DE FORMATION DES RESPONSABLES

1. Séminaire de formation des présidents de commission de la formation des responsables de district simple/multiple
  - a. Le but du séminaire consiste à encourager l'épanouissement personnel et à cultiver les talents de chef de file chez les présidents de commission de l'effectif, de l'extension, du maintien de l'effectif et de la formation des responsables. Nous voulons aider les présidents de commission à comprendre leurs responsabilités, à partager leurs connaissances et leurs expériences avec d'autres Lions pendant des séminaires locaux et à créer une équipe de présidents de commission.
  - b. Un séminaire au minimum de formation des responsables se tiendra dans chaque région constitutionnelle tous les trois ans, au commencement du mandat du président de commission de la région.
  - c. Les participants auront le droit d'assister aux séminaires de formation une fois

tous les trois ans.

- d. La durée du séminaire sera décidée par la Commission de la Formation des Responsables, en consultation avec le personnel professionnel.
- e. Toutes les séances de formation seront conçues et dirigées, si possible, par les employés professionnels du Lions Clubs International, en collaboration avec les enseignants Lions de la région.
- f. Le district multiple d'un participant inscrit au Séminaire des Présidents de commission REMF se fera facturer le prix d'une chambre pendant une nuit et le forfait d'un jour pour les repas, pour chaque jour d'absence pendant tout le séminaire ou une partie de celui-ci. Cette facturation défrayera les dépenses encourues par l'association pour la réservation de la chambre et des repas du participant absent.

Un officiel administratif aura le pouvoir d'annuler cette facturation pour la personne absente s'il existe des circonstances qui, à l'avis de l'officiel, justifient son annulation.

## 2. Institut du "Leadership" Lions

- a. Le but de l'Institut de Formation des Responsables Lions et nouveaux Responsables est d'offrir la possibilité aux Lions de se rassembler pendant cinq jours pour cultiver leurs talents personnels et leurs compétences de chef de file. Les candidats qualifiés pour l'Institut de Formation des Responsables Lions sont des Lions en règle qui ont occupé le poste de président de club mais n'ont pas atteint le niveau de vice-gouverneur de district. Les candidats qualifiés pour l'Institut de Formation des Nouveaux Responsables sont des Lions en règle qui sont membres actifs depuis huit ans ou moins, qui ont fait partie d'une commission de club et qui n'ont pas encore occupé le poste de président de club. Un Lion qui assiste à un Institut de Formation des Responsables ou de nouveaux Responsables Lions doit attendre trois ans (trente-six mois), à compter de la date de clôture de cet institut, avant de participer à un autre Institut.
- b. Le budget, le site, le programme quotidien, les cours, les enseignants Lions, l'affiliation à une université ou agence de formation professionnelle, les qualifications des participants et les procédures de sélection seront développées par les employés professionnels du Lions Clubs International, en consultation avec la commission de la Formation des Responsables et les Lions de la région constitutionnelle.
- c. Le district d'un participant inscrit à l'Institut de Formation Lions mais qui ne se présente pas se fera facturer le prix d'une chambre pendant une nuit et le forfait d'un jour pour les repas, pour chaque jour d'absence pendant tout le séminaire ou

une partie de celui-ci. Cette facturation défrayera les dépenses encourues par l'association pour la réservation de la chambre et des repas du participant absent.

Un officiel administratif aura le pouvoir d'annuler cette facturation pour la personne absente s'il existe des circonstances qui, à l'avis de l'officiel, justifient son annulation.

### 3. Institut Régional de Formation Lions

- a. Le programme de l'Institut Régional de Formation Lions est un programme de subvention permettant aux districts multiples de demander un financement au profit des instituts de formation des responsables au niveau du district multiple.
- b. Un Institut Régional de Formation Lions au maximum par an sera permis dans le district multiple.
- c. Un montant allant jusqu'à US\$143 par participant sera permis pour chaque Institut Régional de Formation Lions, jusqu'au maximum global de US\$10.000.
- d. Le candidat qui sollicite le financement doit fournir un montant égal à 50% du coût total de l' Institut Régional de Formation Lions. Ces fonds doivent provenir de sources autres que la Division de la Formation des Responsables du Lions Clubs International.
- e. Procédure pour solliciter une subvention :
  - i. Les demandes de subvention pour un Institut Régional de Formation Lions, dûment remplies, doivent parvenir à la Division de la Formation des Responsables le 30 avril au plus tard de l'année d'exercice qui précède l'année pendant laquelle l' Institut Régional de Formation Lions est censé avoir lieu. Pour être pris en considération, les candidats doivent fournir toutes les précisions requises sur le formulaire de demande. Les fonds ne seront pas réservés pour un institut particulier avant qu'une demande, dûment remplie, et toutes les précisions requises n'aient été reçues, étudiées et approuvées par la Division de la Formation des Responsables.
  - ii. Lorsque la demande aura été approuvée, la Division de la Formation des Responsables rédigera un accord (contrat) pour l' Institut Régional de Formation Lions. Ce contrat doit être étudié et signé et renvoyé à la Division de la Formation des Responsables dans les soixante (60) jours qui suivent, pour l'attribution des fonds. Si l'accord pour l' Institut Régional de Formation Lions ne parvient pas à la Division de la Formation des Responsables avant la date limite précisée, les fonds en réserve seront mis à la disposition d'autres

candidats à l' Institut Régional de Formation Lions.

- iii. Les formulaires de demande et les troussees d'information pour l' Institut Régional de Formation Lions sont disponibles sur simple demande adressée à la Division de la Formation des Responsables.
- f. Les candidats approuvés recevront un paiement partiel s'élevant à 50% des fonds réservés, avant le séminaire. Le reste sera déterminé en fonction du coût réel du séminaire et sera payé dès la réception du rapport d'évaluation après l'institut, de toutes les factures détaillées, des reçus originaux et des évaluations des participants. Le montant total du remboursement ne peut pas dépasser 50% du coût total réel de l'Institut Régional de Formation Lions.
- g. La Division de la Formation des Responsables fournira des lignes de conduite précises pour maximiser la qualité des Instituts Régionaux de Formation Lions.
- h. Le district multiple doit assumer la responsabilité d'organiser son Institut Régional de Formation Lions. Le Lions Clubs International offre un soutien financier mais n'est pas responsable des opérations du district multiple ni des dépenses reliées à l'Institut Régional de Formation Lions.

#### H. PRESIDENT DE COMMISSION DE DISTRICT SIMPLE/MULTIPLE CHARGE DE LA FORMATION DES RESPONSABLES

##### 1. Objectif

Maintenir les programmes continus de formation des responsables dans tous les districts simples/multiples afin de développer et de présenter des responsables de qualité pour le Lions Clubs International.

##### 2. Description générale

Le président de commission de district simple/multiple chargé de la formation des responsables doit avoir la capacité et les compétences nécessaires pour identifier, développer et animer des programmes de formation des responsables qui remplissent les besoins des Lions des districts simples/multiples.